

Association Hygiène Sociale F.C.

Tous droits réservés à la CFE-CGC Santé-Social

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

CE

Madame, Monsieur, cher(e) collègue.

Salariés cadres dans notre association nous vous présentons notre candidature à l'élection des membres du C.E.

Nous souhaitons apporter nos compétences et expérience dans ce mandat de représentant du personnel qui s'annonce essentiel par l'évolution des lois et plus précisément avec la mise en place future du Comité Social et Economique décidée par ordonnance du président Macron, qui suit la réforme du Code du travail de 2017 et prévoit la fusion des institutions représentatives du personnel.

Election par correspondance du 14 Novembre 17

**MOBILISEZ-VOUS
DÈS LE 1^{er} TOUR**

Pour un dialogue social, éthique
et dynamique au sein de votre

association.

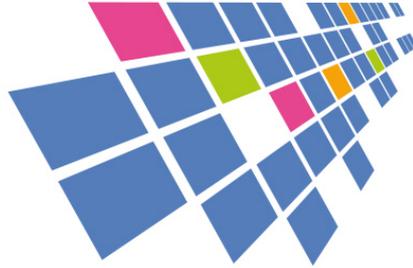
**VOTEZ UTILE
ET FAITES VOTER
CFE-CGC !**



Santé - Social



Santé - Social



Votez
pour vos représentants
CFE-CGC

CE

Titulaires :

Alain ETIENNE, Chef de service

Suppléants :

Christine MOUCHET, psychologue

Pourquoi la CFE-CGC santé-social dans notre association ?

Pour nous défendre ... collectivement :

- Pour nos intérêts, faisons corps : étant catégoriel, notre signature dans les accords d'entreprise concernant les cadres est un passage obligé.

Promouvoir :

- l'équité dans le travail en donnant à chacun sa place.
- le collectif et l'action collective pour le bien de tous.
- la qualité de service pour les usagers et les personnes.
- la responsabilité et l'initiative dans les fonctions des cadres de la santé, du social, du médico social.
- l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle.
- le développement de la professionnalité.

- Pour un accès plus équitable au Compte Épargne Temps (C.E.T) ou autre dispositif permettant de valoriser l'important investissement en heures de travail des cadres.

- Pour le maintien des RTT pour l'ensemble de l'encadrement, à temps complet comme à temps partiel.

- Pour une meilleure reconnaissance de l'investissement des cadres par la Direction.

- Pour la protection des conditions de travail : astreintes, gardes, amplitudes horaires, congés, respect de nos conventions collectives.

Le seul syndicat capable de défendre les intérêts des cadres est la CFE-CGC santé-social (SNC3S)

Pour nous défendre ... individuellement :

- Pour notre protection contre toute iniquité, Risques PsychoSociaux, discrimination.

- Pour un accompagnement et un soutien personnalisé en cas de litige avec la Direction.

- Pour une information éclairée quant à nos droits en matière de législation du travail.

- Pour le respect nos droits et de nos fonctions de salarié-cadre.

En ces temps difficiles...

Le soutien et l'appui d'un syndicat CFE-CGC FORT vous permettent de ne pas rester isolé(e), voire exposé(e)...